

COMMUNE DE VERQUIERES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE
PROJET DE MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

1- Objet, date et durée de l'enquête publique unique

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 27 janvier 2023 a été prescrite l'enquête publique unique portant conjointement sur :

- le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verquières ;
- le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Verquières.

Cette enquête publique unique se déroulera du 27 février 2023 au 31 mars 2023 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Les caractéristiques principales du projet de PLU sont :

- assurer un développement urbain en limitant la consommation d'espace,
- préserver la vocation agricole et naturelle du territoire.

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristiques principales de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de PLU.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique unique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver l'élaboration du PLU à l'issue de l'enquête publique unique est le conseil municipal de Verquières. Sous réserve que l'économie générale du PLU ne soit pas remise en cause, il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.

L'autorité compétente pour approuver la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique est le conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Maurice AUDIBERT, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique unique.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête unique et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique consultable en Mairie de Verquières pendant 33 jours consécutifs à compter du 27 février 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture de 8 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 16h 30 (fermé le mercredi après-midi), soit : du 27 février 2023 au 31 mars 2023 inclus et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique unique ou,
- les adresser par écrit jusqu'au 31 mars 2023 minuit (Cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Verquières, Hôtel de Ville – Place de la Mairie 13670 Verquières
- les adresser par voie électronique jusqu'au 31 mars 2023 minuit, à l'adresse suivante : plu@verquieres.com

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie de Verquières – Hôtel de Ville, Place de la Mairie 13670 Verquières sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique unique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la mairie de Verquières.

Le dossier d'enquête publique unique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <https://www.verquieres.com>

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie de Verquières :

- Le lundi 27 février 2023 de 09 H 00 à 12 Heures 00
- Le mardi 07 mars 2023 de 13 H 30 à 16 H 30
- Le mercredi 15 mars 2023 de 09 H 00 à 12 H 00
- Le jeudi 23 mars 2023 de 09 H 00 à 12 Heures 00
- Le vendredi 31 mars 2023 de 13 H 30 à 16 H 30

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique unique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Verquières aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le sur le site internet de la commune : <https://www.verquieres.com>

7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés

Le projet d'élaboration du PLU a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale dont la décision de dispense d'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique unique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du projet de PLU disponible dans le dossier d'enquête publique unique en Mairie et sur le site internet de la commune.

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale dont la décision de dispense d'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique unique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport du projet de zonage d'assainissement des eaux usées disponible dans le dossier d'enquête publique unique en Mairie et sur le site internet de la commune.

8- Autorités compétentes auprès desquelles les informations peuvent être demandées :

-Le Maire de VERQUIERES est la personne publique organisatrice de l'enquête publique unique,

-La commune de Verquières représentée par Monsieur le Maire, est le maître d'ouvrage de l'élaboration du PLU dont le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville - Place de la Mairie, 13670 VERQUIERES. Des informations peuvent être demandées auprès du service accueil (Place de la Mairie 13670 VERQUIERES, 04.90.90.22.50, mairie@verquieres.com).

-La Régie des Eaux de Terre de Provence représentée par Monsieur le Président, est le Maître d'ouvrage de la mise à jour du zonage d'assainissement dont le siège administratif est situé au 1313 route Jean Moulin, 13670 SAINT ANDIOL. Des informations peuvent être demandées auprès du service usagers (1313 route Jean Moulin 13670 Saint- Andiol, 04 90 95 04 36, contact@eauxtdp.fr).

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique unique pourront être consultées

Le dossier d'enquête publique unique est consultable sur le site internet de la commune de Verquières : <https://www.verquieres.com>

10- Affichage et Publicité du présent Arrêté

- Un avis au public comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département
- Sur les sites internet de la commune de Verquières – <https://www.verquieres.com> et de la Régie des Eaux de Terre de Provence - <http://eaux-terreprovence.fr/>
- Aux lieux habituels d'affichage de la commune de Verquières et de la Régie des Eaux de Terre de Provence par voie d'affiches de couleur jaune

Fait à VERQUIERES le 27 janvier 2023
Le Maire : Jean-Marc MARTIN -TEISSERE

